

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

La municipalité a aliéné le bien suivant, d'une valeur de 10 000 \$ et plus :

- Vente en date du 20 mai 2022 à la compagnie Les Services Agricoles DMV Ltée du lot 5 788 967 du cadastre du Québec et d'une quote-part afférente à la partie privative, soit 7,250 % indivis dans les parties communes, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété signée le 17 mars 2016, au prix de 295 000 \$, avant taxes, par la résolution n° 22-177 adoptée lors de la séance du conseil du 17 mai 2022.

Cet avis est publié conformément aux dispositions de l'article 28(1.0.1°) de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Lac-Mégantic, ce 15^e jour du mois de juin 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière